



MAIRIE DE SALÉON
D.330, LE SERRE
05300 SALEON
☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON

Étaient présents : Virginie RABASSE, Pascal LOMBARD, Cyril MONTANT, René ARNAUD, David HALTER et Maxime PEYRON.

Était absent excusé : Yves JOUVE (ayant donné procuration à Pascal LOMBARD)

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de voix délibératives : 7

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 13 février 2024.

Monsieur Pascal LOMBARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Charte d'engagement sur les déchets ménagers entre la CCSB et ses communes membres

Dans le cadre de la stratégie de communication pour optimiser la gestion des déchets, favoriser leur prévention et encourager le tri, un projet de charte visant à améliorer la communication et la compréhension des enjeux en lien avec la gestion des déchets a été réalisé. Cette charte engage conjointement la CCSB et les communes membres.

Les enjeux de cette charte sont les suivants :

- Faciliter la communication entre les services communaux et intercommunaux vers un discours et des actions communes,
- Favoriser l'éco-exemplarité,
- Se tourner vers l'économie circulaire,
- Informer la population afin d'améliorer les performances de tri des déchets et réduire les tonnages des ordures ménagères et des encombrants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide d'approuver la charte d'engagement sur les déchets ménagers entre la CCSB et ses communes membres et autorise Monsieur le Maire à la signer pour application immédiate.

OBJET : Élagage de la voie communale n°1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de la SERPE concernant l'élagage de la voie communale n°1. Il s'élève à 1 900.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Approuve le devis présenté par la SERPE pour un montant de 1 900.000 € HT et autorise Monsieur le Maire à le signer.

OBJET : Adhésion à l'ALCOME

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'État par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :

- 20 % de réduction d'ici 2024,
- 35 % de réduction 2026,
- 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- Améliorer : mise à disposition de cendriers,
- Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 1).

Ce contrat prévoit (Cf annexe 2) :

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,
- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

Alcome apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.

La commune de SALEON dispose de la Responsabilité de nettoyage des voiries.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

Vu le projet de délibération en date du 20/02/2024 par lequel Monsieur le Maire de SALEON lui propose de signer le contrat entre la ville de SALEON et ALCOME ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Approuve la signature du contrat-type entre la commune de SALEON et ALCOME pour la durée de l'agrément et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.

OBJET : Travaux à l'église, demande de subvention à la Région

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du dernier conseil municipal, il avait été discuté que la toiture de l'église, pour des raisons de sécurité, doit être rénovée.

Il a été demandé des compléments sur les devis reçus. Il convient également d'envisager des travaux de réfection de façade.

Les devis concernant la réfection de la toiture sont les suivants :

DG Charpente : 20 165.48 € HT

RICCI Charpente : 33 994.00 € HT

UNGER Charpente : 23 181.54 € HT

Concernant la réfection de la façade, nous n'avons reçu qu'un seul devis :

TH Façades : 9 000.00 € HT

Compte-tenu des tarifs proposés, Monsieur le Maire propose au conseil de retenir l'entreprise DG Charpente et l'entreprise TH Façades.

Il propose également le plan de financement suivant :

Total opération HT : 29 165.48 €

Subvention Région Sud (70%) : 20 415.84 €

Autofinancement (30%) : 8 749.64 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Accepte les devis de l'entreprise DG Charpente et TH Façades ainsi que le plan de financement proposé et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches en ce sens.

OBJET : Installation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal, demande de subvention au Département 05

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été envisagé d'installer un columbarium car l'actuel n'a plus qu'une case, et d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

Nous avons demandé un devis aux pompes funèbres Cartier à Laragne. Celui-ci comprend la fourniture du matériel et toutes les procédures liées (exhumation, transfert des urnes, ré-exhumation...). Il s'élève à 19 500.00 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter ce devis et il propose également le plan de financement suivant :

Total opération HT : 19 500.00 €

Subvention Département 05 (70%) : 13 650.00 €

Autofinancement (30%) : 5 850.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Accepte les devis des pompes funèbres CARTIER ainsi que le plan de financement proposé et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches en ce sens.

Questions diverses :

- Pylône téléphonique
- Reprise possible de l'aire de jeux (changement du gravier par un sol en caoutchouc)

Fin de séance à 20h30